

PREFET DE LA REGION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de
Bourgogne-Franche-Comté

Besançon, le

14 AOUT 2018

Service Biodiversité Eau Patrimoine

Le chef de service Biodiversité, Eau Patrimoine

Département Biodiversité / Pôle Conservation et Stratégie

à l'attention de

Monsieur le chef de l'Unité Départementale 21

Nos réf. : Dossiers n° 901 2018-0794

Vos réf. : mail du 18/07/2018

Affaire suivie par : Hélène LEROY

helene.leroy@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03 81 21 68 51 – Fax : 03 81 21 69 99

Objet : Demande d'autorisation déposée par la Société SOCARNOD en vue d'exploiter une carrière de roches calcaires et une station de transit de matériaux inertes

La société SOCARNOD a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle carrière sur la commune de Savois le 25 mai 2016. Ce dossier, complété le 30 avril 2018 a été déclaré recevable le 6 juin 2018. Les consultations des services ont été réalisées le 12 juin 2018. Toutefois, le service Biodiversité Eau Patrimoine (BEP) de la DREAL a été omis.

Par courrier électronique du 18 juillet dernier, vous avez donc sollicité le service BEP pour avis sur les thématiques relevant de ses domaines de compétence dans le cadre de la phase de recevabilité, afin de confirmer l'absence d'enjeux sur ce dossier.

Vous trouverez ci-après les éléments d'analyse fournis par le département Biodiversité sur le volet relatif aux habitats et espèces protégées.

D'un point de vue qualitatif, le dossier présenté est perfectible, notamment en ce qui concerne la justification des protocoles d'inventaire mis en œuvre. Toutefois, le site envisagé se situe en grandes cultures et en dehors de toute zone naturelle d'intérêt (ZNIEFF, NATURA 2000, etc.). Les enjeux biodiversité sont donc limités.

Pour conclure, compte-tenu des faibles enjeux biodiversité que présente le dossier, le service BEP émet un avis favorable sur ce dossier, sous réserve du respect des mesures d'évitement, de réduction et de suivi proposées. Au besoin, le service BEP reste en appui technique de votre service pour la rédaction des prescriptions concernées.

Pour le Directeur régional,
le chef du service Biodiversité Eau Patrimoine



Hugues SORY